

**Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, Mmes Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables».**

(renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 7 juin 2006)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le vote du budget est considéré, à juste titre, comme l'acte politique annuel central du Conseil municipal;
- ce vote donne lieu, année après année, à un rituel préalable de microchirurgie financière ridicule en regard de l'importance du montant des dépenses liées;
- à l'inverse, la marge de manœuvre financière est extrêmement réduite et que les modifications finales ne dépassent généralement guère 1% du total des dépenses budgétées;
- la procédure actuelle porte le pouvoir délibératif à s'écharper sur des détails plutôt qu'à se concentrer sur l'adéquation entre les sommes globales allouées et les missions et prestations attendues;
- de ce fait, les budgets actuels ne disent rien des prestations attendues en contrepartie des moyens financiers alloués et des objectifs visés;
- la procédure actuelle d'étude du budget par département et par service contribue au cloisonnement de leurs activités;
- la procédure actuelle incite à fixer le montant annuel des dépenses sur celui des recettes, quand bien même ce dernier est très aléatoire;
- le Conseil municipal, dans sa grande majorité, appelle régulièrement de ses vœux la réalisation d'un budget «base 0» partant des prestations plutôt que des dépenses de l'année écoulée;
- de nombreuses collectivités publiques, suisses et étrangères, ont d'ores et déjà passé à l'étude d'un budget par missions et prestations,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter pour la prochaine législature, soit à l'automne 2007, un projet de budget 2008 complet (hors investissements et subventions) par missions et prestations. En d'autres termes, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de dégager un catalogue des tâches prioritaires de la Ville, puis d'élaborer un budget basé sur les prestations nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.